



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
sur le projet d'écoquartier - ZAC Garenque et voie urbaine
mutimodale à Sérignan (Hérault)**

N°saisine : 2023-011940
N°MRAe : 2024APO152

Montpellier, le 24 décembre 2024

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 23 octobre 2024, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet d'écoquartier - ZAC Garenque et voie urbaine mutimodale à Sérignan (Hérault) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 23 décembre 2024.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.